

L'ESCARBOUCLE[★]

* ESCARBOUCLE pierre précieuse et figure héraldique ornant le bouclier à 8 rais des Chevaliers du Temple

®

BULLETIN
TRIMESTRIEL
D'INFORMATION

18 mars 2011
N° 82



LES AMIS
DU PARC
NATUREL
RÉGIONAL
DE LA FORÊT
D'ORIENT

ÉDITORIAL

JARDINIERS DE LA TERRE

L'année 2010, dite de la biodiversité, nous a donné l'occasion de mesurer comment les espèces vivantes liées entre elles conditionnent l'existence de l'homme, l'occasion également d'entendre le point de vue des scientifiques qui nous ont fait comprendre en quoi nous devons assumer la responsabilité de la dégradation de la planète et de son avenir. La biodiversité ordinaire n'est pas affaire de naturalistes, elle relève du jardinier, du citoyen, de l'agriculteur... chacun peut, même petitement, agir localement.

Dans cette optique, nous vous proposons en 2011 et 2012 de poursuivre la réflexion autour de thèmes concrets pour débattre tranquillement de cette problématique.

Deux conférences débats sont prévues :

- L'une à propos du fleurissement pour envisager des moyens plus responsables d'embellir nos villages et nos maisons particulières, tout en étant plus économes. Certaines expériences locales sont d'ailleurs déjà très réussies.
- La seconde à propos de la culture bio pour se demander si raisonnablement « un autre horizon » est possible...

Et puis, nous commencerons une série d'après-midi au jardin avec en particulier en août (pleine saison de cueillette) la rencontre d'un jardinier passionné par sa production de légumes. Chacun pourra

bien-sûr faire partager son expérience personnelle.

Ce thème « jardiniers de la terre », (expression empruntée à Jean-Marie Pelt) nous le proposerons également aux scolaires qui pourraient se demander « comment ça pousse ? » durant l'année scolaire 2011-2012. Comment poussent les plantes, les arbres (l'année 2011 est l'année internationale de la forêt)... et pourquoi pas les enfants ! De quoi ont-ils besoin, de quoi n'ont-ils pas besoin... tout un programme !

A.S.

SOMMAIRE

- Jardiniers de la terre.....p. 1
- Les chauves-souris forestières du Parc.....p. 2
- Plantes invasives.....p. 3
- Petits clins d'œil sur la vie à Lusigny dans la première moitié du 19^e siècle.....p. 4-5
- Le Canal de Beaucourt.....p. 6-7
- Ballades et découvertes sur le lac.....p. 7
- Actualités du Parc.....p. 7
- Animations.....p. 8
- Abonnement.....p. 8



Photo : Association Moulins à vent champenois

LES CHAUVES-SOURIS FORESTIÈRES DU PARC

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) est particulièrement favorable aux chauves-souris, grâce à ses milieux diversifiés (forêts, prairies, étendues d'eau) et à la présence de gîtes protégés (Carrières souterraines d'Arsonval-Bossancourt). Vingt espèces de chauves-souris sont présentes sur son territoire, sur un total de 24 en Champagne-Ardenne.

En particulier, la forêt joue un rôle important pour ces mammifères. En effet, les chauves-souris sont connues pour utiliser divers types de cavités d'arbres (fissures, anciennes loges de pics et écorces décollées) pour mettre bas et/ou hiberner. De plus, la quasi totalité des espèces de chauves-souris chasse en forêt.

Les études réalisées sur le territoire du Parc

Depuis plus de 15 ans, le PNRFO et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) agissent ensemble pour améliorer la connaissance et la protection des chauves-souris sur ce territoire.

Depuis 2008, des actions sont mises en œuvre en Champagne-Ardenne afin d'améliorer les connaissances sur les chauves-souris forestières, dont l'écologie et la biologie sont assez peu connues.

En 2009 et 2010, les chauves-souris forestières du Parc, notamment celles de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient, ont été étudiées grâce au radiopistage. Cette méthode consiste à capturer des chauves-souris à l'aide de filets maillants (autorisation de capture obligatoire). Des émetteurs sont posés sur le dos des chauves-souris, puis celles-ci sont relâchées. Leur localisation est recherchée en journée à l'aide d'antennes et de récepteurs. Ainsi, le suivi de femelles allaitantes l'été permet de trouver les arbres gîtes dans lesquels sont présentes leurs colonies de mise bas.



Pose d'un émetteur (A. Villaumé)

Des découvertes intéressantes

En forêt d'Orient et en forêt du Temple, une trentaine d'arbres gîtes ont été découverts en 2009 et 2010 grâce au radiopistage. Ils concernent sept espèces différentes de chauves-souris, comme, par exemple, la Noctule commune et le Murin de Brandt.

Même si les chauves-souris ne sont pas forcément bien visibles dans les cavités d'arbres, jusqu'à 50 individus ont pu être observés dans une des cavités, à l'aide d'un endoscope. En général, les colonies de mise bas découvertes comptaient au minimum un à vingt individus.

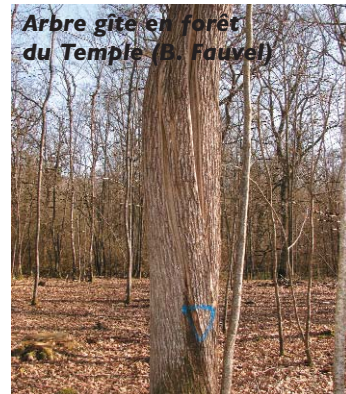
Parmi ces 30 arbres gîtes découverts, ce sont en grande majorité des chênes d'un diamètre moyen de 52 cm qui sont occupés



Noctule commune (J. Vittier)

par les chauves-souris. Les deux tiers des arbres sont sains, les autres sont dépérissants ou morts. Les cavités préférées des chauves-souris sont les fissures (dans 1 cas sur 2) et les trous de pics (1 cas sur 3).

Ces découvertes permettent de faire progresser les connaissances sur les espèces forestières et de les protéger. Les arbres découverts en forêt domaniale ont été marqués pour moitié d'un triangle bleu par l'ONF, afin de ne pas être abattus.



Arbre gîte en forêt du Temple (B. Fauvel)

Un partenariat efficace

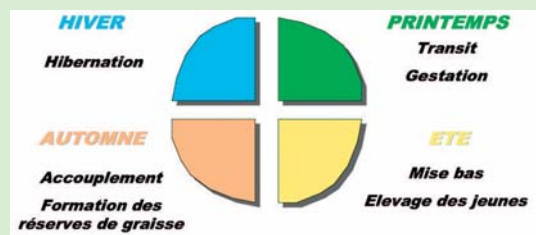
De telles études ont pu être réalisées grâce à la participation du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, de l'Office national des Forêts, du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne.

Le matériel a été financé dans le cadre de différentes études sur les chauves-souris dans la région, par le Conseil Régional, l'État, l'Europe, l'Office national des forêts et la Fondation Nature et Découvertes.

Claire PARISE

Les chauves-souris : un mode de vie spécialisé

Ces mammifères volants chassent la nuit les insectes et araignées en se déplaçant et se repérant à l'aide d'ultrasons.



Les gîtes

Hiver : grottes, carrières souterraines, mines, tunnels, puits, caves, cavités arboricoles, etc.

Été : constructions humaines (combles d'églises, greniers, fissures dans les bâtiments, arrière des volets, ponts...) et gîtes arboricoles (arbres fissurés, trous de pics, écorces décollées).

Des mammifères utiles, mais menacés

En voie de disparition, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la Loi.

Un plan d'actions est actuellement mis en œuvre en faveur de ces espèces en Champagne-Ardenne (période 2009-2013).

Contact :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
Tél : 03-25-80-50-50 - Mail : cpnca.10.52@wanadoo.fr

PLANTES INVASIVES

Cette jolie photo de Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) a été prise en fin d'été dernier dans la cour du musée du Vauluisant par le président d'une autre association d'Amis du Parc de passage à Troyes. Quelle ne fût pas sa surprise de voir ici mise en décoration, cette plante qui se révèle ailleurs être une plante invasive contre laquelle cette association organise régulièrement des expéditions d'arrachage afin de maintenir la biodiversité locale !

Domage, ses graines, éventuellement transportées par les oiseaux ou par nous-mêmes, involontairement peuvent lui permettre de s'implanter et de se développer sur notre territoire où elle n'était pas encore recensée. C'est donc un exemple à ne pas suivre... !

Les espèces envahissantes ou invasives sont la plupart du temps des espèces d'origine exotique qui prolifèrent dans des milieux semi naturels distants de leur territoire d'origine. Elles ont en général un impact négatif sur les écosystèmes naturels, l'agriculture, le paysage et parfois la santé.

Certaines espèces sont déjà très présentes sur le territoire du PNRFO.

L'Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) est à l'origine une plante d'Amérique du nord. Elle a besoin d'azote et d'un peu de chaleur pour fleurir. Ses longues racines accaparent l'humidité et les substances nutritives des sols. Ses tiges branchues étouffent les autres plantes. Elle présente un risque pour la santé humaine car responsable de pollinose (allergie au pollen).



Elle se propage grâce aux mélanges de graines pour oiseaux et aux mélanges de semences utilisées pour le fleurissement. Elle est actuellement connue à Précy-Notre-Dame et à Mesnil Saint Père.

Le Robinier (*Robinia pseudacacia*)

Originaire d'Amérique du nord, mais introduit depuis de nombreuses années, c'est un arbre qui peut atteindre 20 à 30m de haut. Il est très drageonnant et forme des bosquets envahissants. Sa croissance rapide, sa capacité de multiplication végétative, empêchent la croissance des autres plantes notamment par la concurrence à la pollinisation. L'arbre contient de la robine (dans l'écorce) et de la robinine (feuilles et graines) toxiques pour l'homme et le cheval. Présent un peu partout.



L'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)

Originaire d'Amérique du nord, elle est aussi appelée "peste des eaux" mais utilisée en plante d'aquarium.

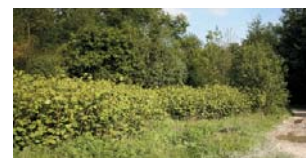


C'est une plante aquatique vivace qui vit complètement immergée. Ses tiges grêles sont longues de plusieurs mètres. Ses feuilles produisent des bourgeons qui eux-mêmes produisent de nouvelles tiges au printemps.

Très présente sur le territoire du Parc : Brienne-la-Vieille, Dienville, Mathaux, Piney, Précy-Notre-Dame, Précy-Saint-Martin.

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Originaire d'Asie du sud est, elle prend la place d'autres espèces locales durant sa croissance et se multiplie très rapidement. Elle colonise progressivement les forêts, les talus, les marais et aussi les champs cultivés. Ses racines peuvent descendre à trois mètres de profondeur.



C'est sans doute la plus présente. L'éliminer est certainement illusoire mais il faut essayer d'éviter sa propagation.

Le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)

Plante vivace à fleurs, originaire d'Amérique du nord, elle mesure de 60 à 250 cm de haut. Sa tige verte est poilue. C'est une espèce invasive, mais on lui attribue des vertus médicinales



de guérison des plaies ou de traitement des affections rénales.

Remarqué à Blaincourt, Argançon...

D'autres espèces potentiellement invasives comme le sainfoin ou lilas d'Espagne sont à surveiller...

Quelle conduite à tenir en cas de découverte d'une de ces plantes ? Ne pas se lancer dans des opérations qui pourraient se révéler contre productives mais bien localiser la station, si possible la photographier et prévenir le Service Environnement ou la Cellule Zones Humides du Parc.

Tél : 03 25 40 04 12 ou 03 25 40 04 11.

Armande Spilmann

Merci à Emilie Weber, chargée de mission au Muséum national d'Histoire naturelle et au Conservatoire botanique national du Bassin parisien, pour ses précieux renseignements.

PETITS CLINS D'ŒIL S DANS LA PREMIÈRE M

**La consultation des registres de délibérations du conseil municipal de cette première m
La lecture du compte-rendu des travaux de nos édiles d'alors, réserve parfois des surprises non seul**



J'en ai choisi deux qui m'ont paru intéressants pour deux raisons différentes: le premier pour ses motivations, le second pour la manière dont la décision a été prise.

La première pourrait s'intituler **“Quand la Bible motive une décision du conseil municipal”**.

Nous sommes en 1816, un an après les Cent Jours, sous la deuxième restauration et le règne de Louis XVIII. L'année 1814 a été dramatique à Lusigny. Les troupes alliées ont pillé, assassiné. Le registre d'état civil de cette sombre année compte 121 décès. En 1815, une nouvelle occupation laisse le village démuné de tout. Le maire Jean Henri Clément demande que la commune soit indemnisée et il écrit en juin 1816 : *“que les habitants n'ont pu fournir les fournitures demandées (par l'occupant) qu'en se gênant singulièrement et en se privant même du nécessaire, que les denrées qu'ils ont fournies étaient les seules qui leur restaient. Toutes celles de l'année précédente avaient été prises ainsi que les bestiaux, les harnais, outils, foin, grains, paille, habits; le pillage le plus complet avait été exercé par les troupes alliées”*.

De plus, l'hiver 1815-1816 a connu des inondations qui ont submergé les prairies, les blés ont été gelés, tous ces maux ont rajouté aux souffrances de la population et en particulier des plus démunis.



Donc, le 25 juillet 1816, le maire Clément a réuni son conseil en vue de délibérer sur le glanage, vieil usage qui permet aux habitants d'aller ramasser après la récolte les épis qui restent dans les champs.

Voici quelques extraits du procès-verbal de la séance :

“le maire a exposé que le glanage offre quelques ressources aux pauvres, invalides, mais que quelques individus de cette commune, qui, pour se soustraire à des travaux extrêmement utiles, se permettent de glaner, et par là, d'enlever une ressource réservée à l'indigence seule, que le glanage n'a été permis qu'aux gens de la classe ci-dessus et qu'il est donc de bonne administration de désigner les personnes qui y ont droit, afin de pouvoir atteindre ceux qui abuseraient de ce sage précepte...”

Sur ces bases :

“Vu :

1° les lois divines, Lévitique, chapitre 19, versets 9 et 10

2° l'ordonnance de Saint Louis relative au glanage

3° l'ordonnance de Henry II du mois de novembre 1554

4° l'arrêt du parlement de Paris du 23 janvier 1731

5° la loi du 6 octobre 1791

6° le code pénal du 12 février 1812,



considérant que le glanage ne doit être permis qu'aux pauvres, aux enfants et vieilles personnes infirmes et hors de pouvoir travailler... considérant que les mesures anciennes n'ont pas été abrogées... qu'il est nécessaire de désigner les personnes qui, par leur état d'indigence et d'une faible complexion, ont un droit exclusif au glanage...” le conseil propose 125 noms de femmes veuves et de leurs enfants, parfois même des enfants seuls, vraisemblablement orphelins, parmi lesquels je remarque la veuve de Nicolas Fleuriot, la mère de Louise Fleuriot accusée du crime de l'incendie du château de Courcelles, près de Clérey guillotinée à Troyes en mai 1808.

Un mot sur les versets de la Bible auxquels il est fait allusion dans lesquels l'Éternel s'adresse à Moïse et lui dit : *“Quand vous*

UR LA VIE A LUSIGNY MOITIÉ DU 19^E SIÈCLE

Moitié du 19^e siècle permet de se faire une idée de la vie de notre village à cette époque. Surtout, cela permet de réfléchir sur la forme et le style, mais aussi sur les sujets qui sont traités, du plus futile au plus grave.



moissonnerez dans votre pays, vous ne couperez pas les épis jusqu'au bord du champ et vous ne ramasserez pas ce qui restera de votre moisson... Vous laisserez cela au pauvre et à l'étranger".

Nos conseillers sont donc allés chercher très loin la justification de leur décision.

Nomination d'un instituteur dans un chapeau, tel pourrait être le titre de la deuxième délibération.

Elle est datée du 19 août 1836. La mention inscrite en marge précise : "Présentation du sieur Machy en remplacement du sieur Lhuillier, démissionnaire".

Petite précision : malgré la loi Guizot de 1833 qui prévoit la création d'une école normale par département, et en attendant la constitution d'un grand corps de l'instruction primaire l'instituteur reste sous la dépendance financière de l'autorité locale.

Quatre candidats ont présenté une demande pour obtenir la fonction d'instituteur à Lusigny à partir du 1^{er} novembre. Ce sont :

le sieur Machy Jacques en service à *Laisnes au Bois*, titulaire d'un brevet du 3^e degré obtenu à Châlons en 1819, d'une nouvelle institution délivrée à Paris en 1835 et d'un certificat de moralité établi le 17 août par le maire de Laisnes au Bois sur l'attestation de trois conseillers,

le sieur Candiot Pierre Simon, instituteur à Clérey

le sieur Candiot Pierre Louis, instituteur à Montaulin

le sieur Céard, instituteur au Mesnil Saint Père.

Le procès-verbal précise : "S'agissant de présenter l'un des quatre instituteurs ci-dessus, un des membres du conseil dit que pour ne pas être gêné dans les suffrages, il proposait pour arriver à cette présentation, la voie du vote secret ; ce mode ayant été adopté par le conseil, le maire a fait un nombre de billets égal à celui des membres présents et les a offerts à chacun d'eux afin d'y inscrire libre-



ment et sans influence, le nom d'un des quatre aspirants à la place d'instituteur ; huit conseillers ont accepté chacun un billet pour inscrire leur vote, trois s'y sont refusés... disant qu'il ne voulaient pas voter... et qu'ils demandaient un concours entre les quatre prétendants d'après lequel on pourrait juger du plus ou moins de capacité de chacun d'eux.

Les huit autres membres du conseil ont rejeté cette proposition comme excédant les pouvoirs du conseil... la loi ne lui attribuant pas un tel droit.

Alors le maire, faisant les fonctions de président a préparé un chapeau pour recevoir les bulletins de ceux des membres qui voulaient manifester leur vœu selon le mode du scrutin secret, l'appel fait par le secrétaire, huit des membres du conseil ont écrit et successivement remis leur bulletin au président et que celui-ci a de suite et au fur et à mesure de la remise disposé dans le chapeau destiné à les recevoir, ces bulletins ont été comptés et il s'en est trouvé huit, nombre égal aux votants ; le dépouillement fait avec soin des dits bulletins par le président en présence de tout le conseil, il en est résulté que le sieur Machy, instituteur à Laisnes au Bois a réuni 7 voix et le sieur Candiot, instituteur à Clérey une voix".

"Après avoir préalablement pris l'avis du conseil communal, conformément à l'article 21 de la loi du 28 juin 1833, présente le sieur Machy Jacques Claude, instituteur à Laisnes au Bois, né à Courteranges le 19 octobre 1798, au conseil d'arrondissement à l'effet d'être nommé instituteur communal à Lusigny en remplacement du sieur Lhuillier, néanmoins pour ne commencer à exercer en cette place, le 1^{er} novembre prochain".

Voilà donc un instituteur nommé "dans un chapeau !".

Jacques DELANOUE



"Une école au 19^e siècle"

LE CANAL DE BEAUCOURT

C'est dans sa traversée de la commune de Brevonnes que le canal d'Orient est connu sous cette référence. Certainement parce qu'il a été le plus visible en bordure du bois du Morillier dans la contrée dénommée Beaucourt, à proximité de la route départementale N°124 qui permet de rejoindre Blaincourt. Et pourtant, à cet endroit, il n'a pratiquement pas laissé de traces. Ce canal était prévu à l'origine pour assurer le transport des bois par flottage depuis la forêt de l'Orient jusqu'à la rivière Aube, d'où son nom canal de l'Orient. Mais le trafic n'a pas eu l'ampleur espérée et le flottage des bois jusqu'à la capitale française n'a vraisemblablement pas eu lieu depuis notre village. C'est pourquoi le canal d'Orient qui figure sur les cartes de Cassini et ensuite sur les cartes d'état-major, n'est resté qu'à l'état d'ébauche car le gabarit présenté ne pouvait prétendre à une exploitation importante du transport de bois par flottage. Selon les recherches effectuées par Monsieur Jean Mailly, historien local, il aurait été entrepris à l'initiative de Monsieur de Luxembourg, Seigneur de Brienne et Edme Godot de Villehardouin mais les travaux ont été abandonnés en 1730. Il semblerait possible, toujours selon Jean Mailly, qu'une nouvelle tentative ait été faite au début du 20^e siècle sans plus de succès.



Les bûcherons et les chasseurs qui ont fréquenté les lieux avant la réalisation du réservoir Aube, se souviennent de son tracé le long des étangs du Rossignol, de l'Auzon et du Marmoret ; en particulier pour ce dernier, le canal qui n'était tout au plus qu'un grand fossé, longeait le côté nord du chemin bordant l'étang, depuis la route jusqu'à la digue de retenue. Son tracé, indiqué sur la carte d'état-major (avant la construction du réservoir) s'arrête peu après cet endroit.

Mais une faible distance sépare la digue de l'étang du Marmoret de la queue de l'étang de la Pierre, dont la digue n'est pas très éloignée de la queue de l'étang de Jonchery. Le tracé de notre canal suivait donc ces étangs qui pouvaient ainsi constituer une réserve d'eau permettant d'assurer la flottaison même en cas de basses-eaux.

La sortie de l'étang de Jonchery correspond à la naissance du ruisseau de l'Auzon qui traverse la contrée "L'Etang neuf". Cette emprise correspondant à une partie de l'étang du domaine de Planfort pouvait également assurer un débit d'étiage.



Mais au lieu de suivre le cours naturel du ruisseau, le canal se dirige vers le nord-ouest pour traverser la contrée de Beaucourt. Les témoignages des anciens agriculteurs qui ont pu en

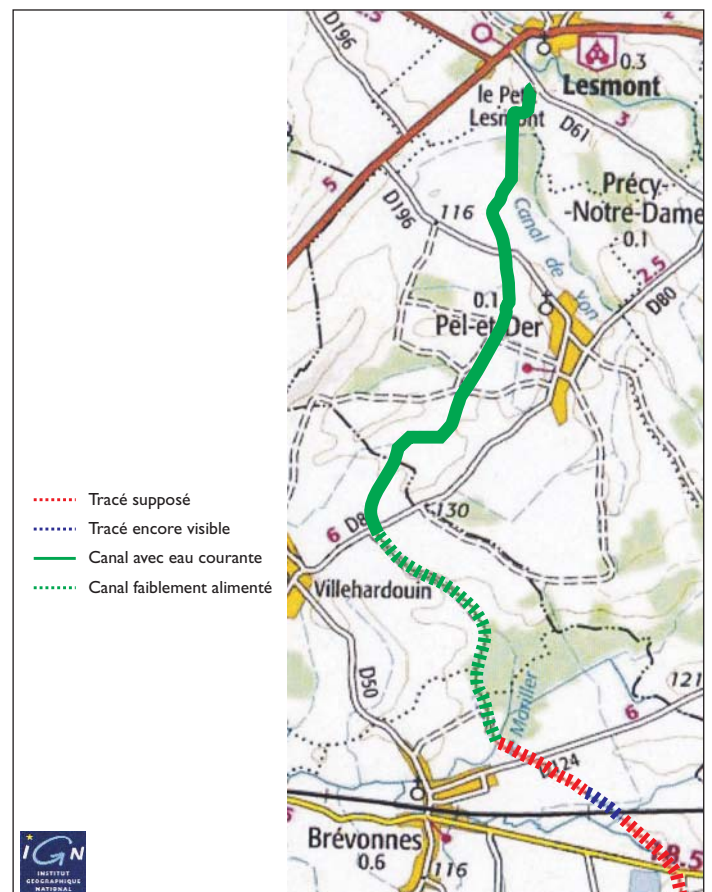
côtoyer les vestiges attestent de l'emplacement de l'ouvrage. Avant le remembrement, le tracé pouvait être reconstitué à partir des excavations qui demeuraient visibles, conservant l'eau dans leurs parties les plus basses et souvent bordées de peupliers.



Entre elles, les surfaces étaient cultivées. Puis la trace visible et répertoriée reprend dans le bois du Morillier.

Cependant, l'ouvrage est mentionné sur le cadastre napoléonien dans la traversée de la contrée de Beaucourt mais sans être raccordé ni au sud-est à l'étang de Planfort ni au nord-est dans le Morillier. Le changement de niveau à cet emplacement et la légère dénivellation (un mètre environ) que représente le tracé de la route de Blaincourt, ont du poser quelques problèmes d'autant que le canal devait, en plus, couper le ruisseau du Temple. Cela laisserait supposer que dans la traversée de Beaucourt les travaux n'ont pas été achevés.

Traversant "le Chênage", le canal coupe la bordure ouest du bois du Morillier où le lit est encore visible et contient de l'eau en hiver permettant, dès le printemps, à diverses populations aquatiques de se développer. Il refait surface sur le terrain à la sortie de ce bois et se retrouve en bordure du chemin de remembrement desservant les contrées des finages de Villehardouin et Pel et Der. Son tracé figure sur l'actuelle carte IGN au titre de canal de l'Orient. Après avoir coupé la route de Villehardouin à Pel et Der, il entre sur le territoire de cette dernière commune et se



Échelle : 1 : 64000

Longitude : 04° 24' 39.6" E / Latitude : 48° 23' 11.6" N

© IGN 2011 - www.geoportail.fr/mentionslegales/

dirigeant vers le nord, file en direction de Lesmont recueillant au passage quelques sources et devient un cours d'eau permanent au lit très encaissé. Il aboutissait alors dans un étang dont la présence est attestée par le nom de la contrée : "Bois de l'Étang". L'exutoire traverse la route pour ensuite se jeter dans l'Aube au lieu-dit "le Petit Lesmont".

Du Morillier à Lesmont, sur le terrain, l'ouvrage représente une certaine importance si bien que les travaux de remembrement l'ont épargné. Vu du ciel, depuis la cartographie présentée par l'IGN sur le site géoportail, ce tracé est bien visible. En conséquence, l'ampleur de l'ouvrage du canal de l'Orient n'aurait permis le flottage des bois qu'à partir du bois du

Moriller et jusqu'à la rivière Aube. Il était donc impossible qu'il assurât les opérations de vidanges des coupes forestières de la forêt de l'Orient. Et il n'est demeuré, pour les habitants de Brevonnes que la dénomination de canal de Beaucourt alors que, ironie de la situation, c'est dans cette contrée qu'apparaît l'échec de cette entreprise.

Malgré tout, il faut bien reconnaître que la transmission de cet ouvrage dans la mémoire collective du village a été effective depuis au moins deux siècles car beaucoup d'habitants se souviennent encore de ce canal qui, comme celui de la Haute-Seine - néanmoins nettement plus important - restera un canal sans eau.

Marc THILLEROT

BALLADES ET DÉCOUVERTES SUR LE LAC

Tout le monde n'a pas la chance ni le savoir d'un véliplanchiste ou d'un voileux. Aussi étions nous bien aises jadis, de trouver au ponton de Mesnil-Saint Père, d'abord le Winger, puis le "Bateau ivre". Les précédents entrepreneurs ayant cessé leur activité, Michel Collot et Françoise son épouse ont décidé de reprendre le gouvernail avec un nouveau bateau : l'Orient.

Embarcation à propulsion électrique de 38 tonnes, l'Orient est flambant neuf. Un circuit d'une heure avec quatre départs par jour sera proposé et 120 passagers pourront y prendre place. L'objectif est de faire découvrir au plus grand nombre le lac, ses installations et son environnement, la faune et la flore. Le visiteur découvrira, vus de l'eau, des aspects inattendus, des anses discrètes et selon les saisons des berges à la végétation changeante. Les propriétaires font état d'une solide expérience puisqu'ils ont piloté durant dix-sept ans le train touristique sur la digue panoramique du Lac du Der.

Les croisières seront naturellement commentées et un livret pédagogique est en préparation à l'intention des groupes scolaires. Une petite restauration sera proposée à l'embarcadère. Des croisières événements (mariages, anniversaires, séminaires, cocktails...) seront également possibles sur réservation. L'initiative a été bien accueillie par les représentants du PNRFO et la démarche soutenue auprès du Conseil général, du Conseil régional et de l'Union européenne. Les visites auront lieu du mois de mars au mois de septembre. L'inauguration est imminente.

Pour tout renseignement un numéro de téléphone : 06 88 34 12 71, une adresse courriel : croisorient@orange.fr et un site internet :

<http://www.aube-market.com/fr/croisieres-lac-orient/accueil.html>

Gérard LE BERRE



ACTUALITÉS DU PARC

Centre de formation permis de chasser

Le projet porté par la Fédération des chasseurs, devrait aboutir prochainement. Le centre (une obligation pour chaque département) devrait être construit sur le territoire de Dosches sur une surface de 11 hectares située à l'arrière de la ferme de Vaudemanche et revégétalisée en prairies. Occupé seulement 60 jours par an, il aurait également une vocation d'éducation à l'environnement pour les touristes et les scolaires. Le bâti qui sera retenu devra s'intégrer dans le paysage. A noter que la conception de ce projet s'est faite dans une large concertation des acteurs locaux. Néanmoins un problème demeure et doit trouver une solution : le corridor écologique prévu dans le plan initial a disparu, une solution alternative doit être proposée prochainement.

Changements statuts

Une modification des statuts du Syndicat mixte a été votée le 10 mars dernier afin de réintégrer un cinquième membre de la Communauté de communes du "grand Troyes" (CAT) comme membre du Comité syndical dans le but affiché de renforcer la coopération entre les deux collectivités. Aucune modification par contre concernant l'égalité de représentation Région-Département qui conditionnait l'augmentation du budget annuel attribué par la Région de 235 000 euros !

Baisse budget

Compte tenu de ses contraintes budgétaires, le Conseil Général a décidé de baisser la dotation faite au Parc de 50 000 euros. Le budget du Parc est donc de plus en plus fragilisé.

Première conséquence visible : une baisse générale de 10 pour cent des subventions attribuées aux associations...

Conseil de Parc

Le Conseil de Parc a été officiellement créé lors du Comité syndical du 19 janvier. Conformément à l'inscription dans la charte il doit permettre :

- une analyse des suggestions et propositions émanant du territoire et leur transmission au Comité syndical,
- une évaluation constante de l'action du Parc par rapport aux objectifs fixés par sa nouvelle charte.

Un appel à candidature a été lancé mais à ce jour il semble que la composition envisagée lors de l'élaboration de la charte ne soit pas retenue. N'a pas été non plus nommée la personne chargée du projet. Bien des questions se posent concernant le fonctionnement de cette nouvelle instance, et, en particulier, quels vont être les rôles et les limites de la commission charte, du Conseil de Parc... et de notre association dont les objectifs recouvrent une partie de ces missions.

Aire de grand passage à Thennelières

Monsieur le Préfet de l'Aube est venu lors du dernier Comité syndical présenter son projet de mise en place d'une aire d'accueil temporaire des gens du voyage sur la commune de Thennelières. Une motion contre ce projet a été votée à la majorité des personnes présentes en raison de l'inadaptation estimée du lieu, tant en regard des conditions données à la population accueillie, que des éventuelles nuisances subies par les habitants.

Profil de baignade

Un bureau d'étude a été sollicité conformément aux directives de l'Agence Régionale de Santé pour identifier les sources de pollutions susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs sur les plages de Mesnil-Saint-Père, Lusigny, Géraudot, et Dienville. Au cas où un risque serait détecté les mesures nécessaires seraient mises en place. Il est regrettable que cette mesure ne s'applique pas à la base de La Picarde qui accueille pour l'apprentissage de la voile de nombreux enfants touchés chaque année par la dermatose du baigneur.

Détritus départementale 619

A nouveau les abords de la route départementale 619 (ancienne nationale 19) se retrouvent jonchés de débris divers en particulier dans la portion comprise entre Saint-Parres-aux-Tertres et Lusigny. S'il s'agissait uniquement de gestes d'incivilité, on ne voit pas pourquoi ces déchets seraient, à certains moments, sans augmentation du trafic, jetés en si grand nombre. Comme nous l'avons déjà constaté plusieurs fois, nous suspectons la fermeture non hermétique à l'aller comme au retour de certains camions de transport des ordures ménagères. Ne pas hésiter lorsque nous suivons un camion semant des déchets à relever le numéro d'immatriculation.

VISITES GUIDÉES

Samedi 28 mai Visite guidée de Mathaux-L'Étape et explications sur le barrage réservoir

RDV à 15h rue du Caron à L'Étape
(près des bureaux de l'Institution)
Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

Samedi 4 juin

Visite thématique sur "la saga des tracteurs" à Vendevre-sur-Barse

RDV à 15h dans le jardin de la mairie

(à l'arrière). Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

Samedi 11 juin

Visite guidée de Géraudot

RDV 15h à l'église
Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

Samedi 25 juin

Visite guidée de Piney

RDV à 15h sous la halle
Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

ANIMATIONS CULTURELLES

Vendredi 1^{er} avril

Projection du documentaire :
"Un autre horizon",
suivie d'un débat, en présence
de producteurs biologiques
(dans le cadre de la semaine du
développement durable)
En collaboration avec la
Fédération Régionale
des Agrobiologistes
de Champagne-Ardenne
RDV à 20h à la salle polyvalente
de Montieramey



Jeudi 28 avril

Conférence de Delphine ZIGONI :
"un regard artistique sur les
oiseaux disparus et menacés"
RDV à 20h à la Maison du Parc

Vendredi 27 mai

Concert du groupe Couleurs Gospel

RDV à 20h30 à l'église de Thennelières

Samedi 18 juin

Danses folkloriques avec le groupe Les Ribocortins

Dans le cadre des feux de la Saint-Jean
de Magny-Fouchard - RDV à 21h



RANDONNÉES

Samedi 9 avril

Randonnée autour du Lac Amance

RDV à 14h
place de la Mairie à Radonvilliers
Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

Dimanche 15 mai

Randonnée "jeu de pistes dans la forêt"

RDV à 10h à la Maison du Parc
(prévoir un pique-nique tiré du sac
pour la pause déjeuner)
Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

Jeudi 9 juin

Randonnée sur une journée (25 km)

RDV à 9h30 place des Tilleuls
à Bossancourt (prévoir un pique-nique
tiré du sac pour la pause déjeuner)
Gratuit pour les adhérents.
2 euros pour les non adhérents

Vendredi 17 juin

Randonnée au crépuscule

RDV à 18h30 à la Maison du Parc
Possibilité de pique nique tiré du sac
après la randonnée.
Prévoir lampes de poches et bougies.

CINÉMA À MONTIERAMEY

Mardi 19 avril à 20h30

Rien à déclarer

film de Dany Boon
avec Benoît Poelvoorde et Dany Boon



Adultes : 6 €
Enfants : 3,50 €
Salle des fêtes

J'ADHÈRE À L'ASSOCIATION LES AMIS DU PARC JE M'ABONNE À L'ESCARBOUCLE (à découper ou à recopier)

FICHE D'ADHÉSION 2011

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité _____

Téléphone _____ E-mail _____

Adhésion individuelle : 14 € Abonnement Escarboucle seul : 14 €
Adhésion individuelle + abonnement : 21 € Adhésion famille + Abonnement : 30 €

Le chèque est à libeller à l'ordre de : "l'Association des Amis du Parc"
et à envoyer à l'adresse : Mairie de Dosches - 4, rue du Grand Cernay - 10220 DOSCHES
Tél. 03 25 41 07 83 - E-mail : aap.pnrfo@wanadoo.fr - Site : http://amis-parc-foret-orient.fr

L'ESCARBOUCLE. Périodique édité par l'Association des Amis du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient Maison du Parc - 10220 PINEY

Directeur : Gérard Le Berre
Comité de rédaction : A. Spilmann, Y. Peuch, A. Wiczorek, A. Jean-Pierre, MP Framery, JP Voulminot, G. Labille, A. Thiennot, K. Lardaux.
Crédit photographique : Association des Amis du Parc et PNRFO

Mars 2010 - ISSN 0999-4998
D'après une maquette de C. DAGUERRE & N. JUNCK sur les presses de l'Imprimerie NÉMONT S.A. Z.I. RUE DE L'EUROPE - 10200 BAR SUR AUBE
Imprimé sur papier recyclé 100 %.
Conservation en archives de 200 ans.
Toute reproduction, même partielle d'articles est interdite sans autorisation.
© L'ESCARBOUCLE - PINEY - 2005
Marque déposée.